

- Covid-19 -

## Reprise des activités associatives

A la suite des mesures gouvernementales annoncées ce jeudi 7 janvier, les installations municipales sont remises à disposition des associations à compter de ce mercredi 13 janvier 2021 selon les règles suivantes :

- Reprise des activités extérieures, publics adulte et mineur, jusqu'au 8 mars 2021, sous réserve du respect des protocoles et règles sanitaires en vigueur (vestiaires collectifs fermés) ;
- Reprise des activités intérieures uniquement pour les mineurs jusqu'au 8 mars 2021 , sous réserve du respect des protocoles et règles sanitaires en vigueur (vestiaires collectifs fermés) ;
- Maintien de l'interdiction des rassemblements festifs privés (fêtes familiales...) ou collectifs ( assemblées générales....) ;
- Annulation de toutes les manifestations associatives ou municipales jusqu'au 31 mars 2021 sous réserve de l'évolution des consignes gouvernementales.

**Contacts presse :**

Christophe Bachelot, Directeur du Pôle Evènementiel : 02 31 97 73 03 – [sports@ville-ouistreham.fr](mailto:sports@ville-ouistreham.fr)

Service associations : 02 31 97 73 07 - [associations@ville-ouistreham.fr](mailto:associations@ville-ouistreham.fr)

Sophie POLEYN, Adjointe au Maire à l'évènementiel, fêtes et cérémonies : 06 68 15 87 36

Paul Besombes, Adjoint au Maire à la proximité, la vie associative et à la démocratie participative :  
06 36 91 76 48